



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baccalauréat professionnel

Question écrite n° 92566

Texte de la question

M. Pierre Morange * souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'inquiétude des enseignants en section STL - sciences et technologies de laboratoire -, option BGB - biochimie, génie biologique -, dans les classes de seconde, première, terminale et STS. Actuellement, les sections STL sont composées de trois options : l'option BGB précédemment citée, l'option PLPI - physique de laboratoire et des procédés industriels -, et l'option CLPI - chimie de laboratoire et des procédés industriels. Or un projet de réforme du baccalauréat technologique prévoit de créer un tronc commun en première STL, avec une dominante en physique et chimie et la disparition de la microbiologie et de la biologie, qui déboucherait sur les trois options en terminale. Les enseignants concernés craignent que ce tronc commun n'entraîne à court terme la disparition de la filière BGB par manque de candidats. En effet, les jeunes qui choisissent cette option sont attirés par l'aspect pratique et technique de la biologie, et fuient en général les enseignements généraux telles la physique et la chimie. Par ailleurs, les spécialités PLPI et CLPI comptent aujourd'hui 2 000 élèves, contre plus de 8 000 pour la filière BGB. Et l'actualité internationale, avec les épidémies de grippe aviaire, du chikungunya et autres, montre chaque jour à quel point les besoins en formation biologique sont importants. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour rassurer cette profession.

Texte de la réponse

La rénovation de la voie technologique répond à la nécessité de préparer un plus grand nombre de lycéens à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Les objectifs poursuivis visent : à positionner clairement ces séries comme des voies d'accès à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, à simplifier la structure de ces séries et à élargir, pour une spécialité donnée, le champ des possibilités de poursuite d'études, notamment en section de technicien supérieur (plus grande polyvalence des spécialités) ; à rendre plus lisible et plus attractive la voie technologique industrielle, notamment pour les jeunes filles ; à actualiser les contenus des champs de connaissances afin qu'ils soient centrés sur les concepts fondamentaux des sciences et des techniques adaptés à des poursuites d'études. S'agissant de la rénovation de la série « sciences et technologies de laboratoire » (STL) dont relève la spécialité « biochimie-génie biologique », elle n'a fait l'objet que de réflexions préparatoires et, à ce stade, aucune décision n'a été prise quant à la fusion de ses matières. En outre, il n'a jamais été envisagé de mettre en cause l'importance des travaux pratiques en laboratoire : au contraire, les réflexions en cours préconisent de les valoriser dans le cadre d'un « projet technologique » interdisciplinaire.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92566

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4092

Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8593